

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

STATUS LÉGAL DE L'IBOGA ?

Par Profil supprimé Postée le 04/07/2015 10:58

Bonjour,
quel est le statut légal de l'iboga ?
L'achat, la vente en France des graines, du bois, de l'iboga est autorisé ?

Merci.
A bientôt.

Mise en ligne le 06/07/2015

Bonjour,

L'iboga est classé comme stupéfiant depuis 2007. Il est à ce titre interdit d'en consommer et de le commercialiser, sous quelque forme que ce soit. Nous vous indiquons ci-dessous un lien vous indiquant le texte de loi le confirmant.

Sachez que vous pouvez à tout moment à travers le second lien ci-dessous, consulter la liste des produits stupéfiants afin de vérifier le statut légal d'une substance.

Cordialement.

En savoir plus :

- Statut légal de l'iboga
- dateTexte=
- Liste des substances classées comme stuépiants
-